



## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE DES PETITS AFFLUENTS DU LOT DU 06/12/2022

---

**Membres présents :** Jacqueline SEIGNOURET, Michel BRUYERE, Catherine MONCEL, Philippe CAMBROUSE, Christian GILLET, Alain BAYSSIE, Yves HERVÉ, Bruno LAZZARINI, Pascale LAMOINE, Bruno RIGAUT, Jean-Marie PREVOT, Christian BARRAULT, Béatrice DOUBLEIN, Martine LEOMANT, Jacques BUCHOUL, Jean-Pierre ARONDEL, Jean-Marc CHAUMANDE.

**Techniciens smavlot47 :** Avril CANTIN, Paul LE GARF, Baptiste BERTHOMÉ

*Commission présidée par M. Michel BRUYERE, président de la commission géographique des petits affluents du Lot,*

Points à l'ordre du jour :

### Ordre du jour

#1- Bilan de la programmation 2018-2022 des petits affluents du Lot (Dor/amont/médian/aval)

#2- Point sur les renouvellements des Déclarations d'Intérêt Général des territoires des petits affluents du Lot (Dor/amont/médian/aval)

#3- Point sur les orientations des programmes de travaux (2023-2028) et nouveau marché 2022-2025

#4- Questions diverses



*Le compte-rendu suivant présente de manière synthétique la présentation lors de la commission géographique. La présentation complète est fournie en annexe de ce compte rendu.*

**Résumé des échanges sur les différents sujets (de 10h à 11h30) :**

**1) Bilan de la programmation 2018-2022 des actions des PPG sur le bassin versant des petits affluents du Lot (Dor, amont, médian, aval)**

Le Smavlot47 est maître d'ouvrage sur le bassin versant des petits affluents du Lot depuis 2013.

Les premiers travaux ont été engagés en 2018 suite à l'obtention des Déclarations d'Intérêt Général (DIG). Les DIG permettent de justifier de la mobilisation de fonds publics sur les terrains privés. C'est une procédure indispensable pour disposer d'une servitude de passage pendant les phases de travaux. Depuis 2018, l'axe prioritaire d'intervention est la restauration de la végétation des cours d'eau.

Le technicien de rivières en charge de ces territoires (Baptiste BERTHOMÉ) a rencontré l'ensemble des élus référents rivières aval et médian des petits affluents du Lot (30 communes du 34). Cette rencontre a permis de faire le bilan des actions réalisées depuis 2018 et de discuter des enjeux des territoires et des attentes des élus pour la seconde phase de travaux (2023-2028). Cette rencontre a fait ressortir les points suivants :

- Les élus ont une bonne connaissance des cours et des enjeux sur leur territoire ;
- Les élus ont remarqué un changement des pratiques d'entretien des cours d'eau sur leur territoire (moins d'entretien drastique) ;
- Les élus ont une connaissance incomplète du contexte réglementaire de la gestion des cours d'eau. Une formation sur cet aspect peut être à prévoir ;
- Les élus sont satisfaits des actions portées par le Smavlot47, il souhaite que les Smavlot47 continu de réaliser des actions de restauration de la végétation des cours d'eau ;
- Les élus souhaitent que des actions de communication, sensibilisation et de pédagogie soient portées par le Smavlot47 ;
- Les élus souhaitent que le Smavlot47 développe l'action « plantation de haies »

La même démarche (rencontre avec les élus) sera réalisée par Paul LE GARF, technicien de rivières, sur le territoire amont des petits affluents du Lot.

Depuis 2018, le Smavlot47 a réalisé des actions de gouvernance sur le territoire. Les actions portées sont les suivantes :

- Faire évoluer les compétences du Smavlot47 avec la modification statutaire en 2018 et la prise de compétences d'items GEMAPI et hors GEMAPI ;
- Modification du territoire d'intervention du Smavlot47 avec le transfert des items GEMAPI obligatoires des EPCI au SMAVLOT47 et l'adhésion du Smavlot47 au Syndicat Mixte du Bassin du Lot (SMBL) en 2020 (cohérence à l'échelle du grand bassin du Lot) ;
- Information et accompagnement des structures compétentes avec, en 2018, l'élaboration d'un guide technique qui informe des techniques appliquées dans le domaine des rivières.

Le Smavlot47 porte des actions communes à l'ensemble des territoires. Ces actions sont les suivantes :

- Le suivi visuel des étiages (SVE) et le jaugeage sur plusieurs cours d'eau (Salabert, Grande Raze, Bausse, Masse de Bias, Boudouyssou et Tancane) qui vise à amélioration de la connaissance des débits, du milieu aquatiques et d'identifier les potentielles sources de perturbations. L'objectif est d'améliorer la gestion de la ressource en eau. La campagne 2022 montre un étiage marqué dès début juillet, une reprise non complète des écoulements fin novembre et

aucune rupture d'écoulement sur les axes réalimentés mais des débits très faible (ex : <1l/s en aval du Salabert) ;

- Le suivi de la qualité des eaux de plusieurs cours d'eau (Dor, Maunesse, la Masse de Bias, Chautard, Salabert) avec pour objectif d'adapter au mieux les actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau. 12 paramètres sont suivis (l'oxygène, MES, les matières azotées, nitrates, matières phosphorées, ph, température, éléments minéraux, etc.)
- L'action de plantation de haies en vallée du Lot avec pour objectifs (limiter l'érosion des sols, le ruissellement, les inondations, les pertes de terres arables, intérêts agronomiques, protéger la ressource en eau, les cours d'eau, la biodiversité)
- Le projet Agro-Environnementale et Climatique (2023-2027) qui vise à apporter une aide technique et financière aux agriculteurs pour les inciter à changer de pratique culturale en zone humide et coteaux. Une réponse de la DRAAF est attendu pour le 15/12/2022.

<b>campagne</b>	<b>Linéaire</b>	<b>Total</b>
<b>2021</b>	<b>13Km</b>	<b>102 100€</b>
<b>2022</b>	<b>13Km</b>	<b>100 900 €</b>

Un élu demande qui informera les agriculteurs du projet Agro-Environnementale et Climatique. Avril CANTIN répond que l'information sur l'existence du projet sera relayée par le Smavlot47, les élus et les partenaires techniques du projet (Chambre d'agriculture) qui sont déjà en relation avec les agriculteurs. L'animateur référent de la démarche est Philippe Delmas, technicien au smavlot47.

Le bilan (2018-2022) sur le territoire du Dor est le suivant :

- Restauration de la végétation : 4,4 km → 19 800 € TTC ;
- Création de végétation : 880 m → 1000 € TTC ;
- Restauration des berges : 220 m → 55 000 € TTC ;
- Etudes hydrauliques locales : 21 188 € TTC ;
- Mise en place d'un système de suivi et d'alerte de montées des eaux (Climalert) ;

Pour un total de **96 988 € TTC**.

Le bilan (2018-2022) sur le territoire amont est le suivant :

- Restauration de la végétation : 29,4 km → 116 450 € TTC ;
- Restauration des berges : 170 m → 81 000 € TTC (Tourte, Latou, Rech) ;

Pour un total de **204 812 € TTC**.

Le bilan (2018-2022) sur le territoire médian est le suivant :

- Restauration de la végétation : 98 km → 330 000 € TTC ;
- Création de végétation : 3000 m → 14 180 € TTC ;
- Restauration des berges : 50 m → 17 000 € TTC (Bausse, Machefé) ;
- Reconquête d'un lit d'étiage et diversification des habitats : le Machefé → 600 m → 50 000 € TTC et le Cambes → 30 000 € TTC ;
- 2022 : Restauration et mise en valeur de confluences (en partenariat avec la FD47, la commune du Temple, l'AAPPMA locale et l'EREA de Villeneuve) sur la commune du Temple-sur-Lot → 10 000 € TTC ;
- Effacement et modification d'ouvrages : 10 ouvrages → 45 000 € TTC (Merdassou, Machefé, Autonne, Masse, Bausse, Lasgourgues, Saint Germain) ;

Pour un total de **513 538 € TTC**.

Le bilan (2018-2022) sur le territoire aval est le suivant :

- Restauration de la végétation : 55,5 km → 210 193 € TTC ;
- Création de végétation : 7,5 km → 47 793 € TTC ;
- Restauration des berges : 50 m → 23 940 € TTC (Fromadan) ;
- Etudes hydrauliques : 2 études → 50 000 € TTC ;
- Reconquête d'un lit d'étiage et diversification des habitats : 250 m → 15 320 € TTC (Ru Ldt Roudet) ;
- Effacement ou modification d'ouvrages : 2 ouvrages → 3 000 € TTC (Lagravette) ;
- Gestion concertée des retenues collinaires : étude sur le Salabert → augmentation des lâchers en période d'étiage de 9 l/s et un suivi qualitatif et quantitatif de ces lâchers ;

Pour un montant total de **350 254 € TTC**.

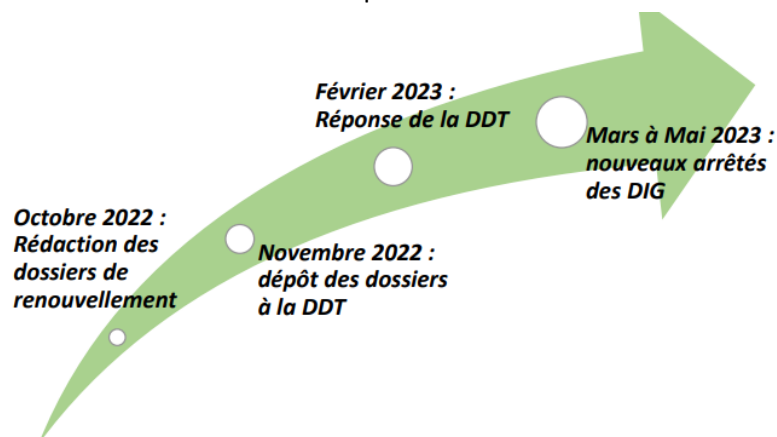
Le bilan total des actions s'élève à **1 162 592 € TTC** avec une moyenne de **75%** de subvention soit un autofinancement de la part du Smavlot47 égal à **290 648 € TTC**.

Avril CANTIN rappelle l'importance de faire porter les projets par le Smavlot47 du fait de pouvoir prétendre à un financement important des actions.

**Suites à donner : -**

## **2) Point sur les renouvellements des Déclarations d'Intérêt Général des territoires des petits affluents du Lot (Dor/amont/médian/aval)**

L'obtention des DIG en 2018 a permis de commencer la première phase de travaux des PPG sur l'ensemble des bassins versant. Les arrêtés de DIG sont signés pour 5 ans renouvelable 5 ans. Le renouvellement des DIG a été réalisé en interne par le Smavlot47.



La méthodologie appliquée a été la suivante :

1. Rappel des actions des Plans Pluriannuel de Gestion ;
2. Bilan de la mise en œuvre des actions (actions finalisées, débutées et non débutées) 2018-2022 ;
3. Présentation des actions 2023-2028 (calendrier, plan de financement)
4. Renouvellement de la demande de déclaration et de la demande de DIG ;

Suites à donner : -

### 3) Point sur les orientations des programmes de travaux (2023-2028) et nouveau marché 2022-2025

Les orientations des budgets (estimatifs) pour les actions du territoire des petits affluents du Lot pour 2023-2028 sont les suivantes :

- Restauration de la végétation → **400 000 € TTC** ; Le volume des travaux engagé concernant cette action, pour les 5 années à venir, sera moindre. En effet, la restauration de la végétation a déjà été traitée pour une majeure partie du territoire. De plus afin de bénéficier des subventions des financeurs publics, il faudra mettre l'accent sur d'autres actions. Pour cette action le volume de travaux est estimé à 40 km pour 5 ans ;
- Création de la végétation → **230 000 € TTC** ; Pour 2023-2028 cette action devra être davantage développée ; Pour cette action le volume de travaux est estimé à 10 km pour 5 ans ;
- Confortement de berge → **165 000 € TTC** ; Cette action fera l'objet de la même attention pour les 5 ans à venir. Les travaux portés par les Smavlot47 seront concentrés lorsque le confortement de berge répondra à des enjeux de sécurité public.
- Effacement ou modification d'ouvrage → **642 000 € TTC** ; Cette action fera l'objet d'une attention particulière. Elle n'a presque pas été traitée lors de la première phase de travaux. Au vu des enjeux de continuité écologique sur les territoires, elle doit être traitée en priorité pour la seconde phase de travaux. Le budget pour cette action peut sembler important mais il comprend l'aspect administratif des projets et les études avant-projet, nécessaire afin de pouvoir modifier ou effacer un ouvrage.
- Diversification des habitats et reconquête de lit d'étiage → **250 000 € TTC** ; Cette action fera l'objet d'une attention particulière. Elle n'a presque pas été traitée lors de la première phase de travaux. Au vu des enjeux morphologique des cours d'eau sur les territoires, elle doit être traitée en priorité pour la seconde phase de travaux.

Comme expliqué précédemment, il est primordial de mettre l'accent sur de nouvelles actions afin de bénéficier des subventions des partenaires financiers pour les actions inscrites au différents PPG.

Les nouveaux prix du marché public sont présentés ci-dessous :

Restauration de rivière : Dor	2Km de berges : 7 344 € TTC	Prix nouveau marché : 19 152 € TTC	+ 150%
Abattages ponctuels Tous territoires	350 arbres: 27 720€ TTC	Prix nouveau marché : 58 327 € TTC	+ 110%
Plantations Tous territoires	550 arbres : 4 897€ TTC	Prix nouveau marché : 11 809 € TTC	+ 141%

Du fait de l'augmentation des prix du marché, il semble nécessaire de faire des choix sur les futures opérations.

Des questions sur les espèces invasives ont été abordées. Avril Cantin insiste sur le fait que le Smavlot47 n'intervient pas afin de lutter contre les ragondins. Elle conseille de se rapprocher des structures compétentes. En ce qui concerne les espèces végétales comme la jussie, ces points ont été abordés en commission Lot et des solutions sont à l'étude au travers de structures d'insertion sociale.

**Suites à donner :** Une nouvelle réunion de la commission sera organisée en début d'année pour faire le point sur les travaux 2022-2023